

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1318 22 mai 2014

## **SOMMAIRE**

ABF Regents Park Investments S.a r.l 63242	Manin S.á r.l
Al European Holdings S.à r.l 63245	Marsjön S. à r.l
Assistance Technique Projets et Ingénierie	Maxam Tire International S.à r.l 63222
Industrielle Internationale S.à r.l 63239	Maxam Tire International S.à r.l 63222
Aztec Financial Services (Luxembourg)	MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l 63223
S.A 63251	Meridian Holding S.à r.l63222
Baggot Investment S.A	Mersch Investments S.à r.l 63249
Belmond Management Services S.à r.l 63224	M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l 63221
Bond House S.A63254	MMFLX S.à r.l
Capital Power Credit Services (Luxem-	Monlux Invest S.A. SPF
bourg)63262	Motor Reinsurance Company 63264
Clearness Investment S.à r.l 63258	M-Plify S.A
Isaac Management S.à r.l 63222	Multiplex Luxembourg General Partner
Keystar Investments S.A63218	S.à r.l 63264
Le Canotier S.A63219	Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l 63223
Leppin International S.à.r.l63218	Nano Bubble Technologies (Luxembourg)
Les Editions du Lion S.à r.l63220	S.A
Les Editions du Lion S.à r.l63219	NCR International SNC63228
Les Editions du Lion S.à r.l63220	Neuheim VI S.à r.l
Les Editions du Lion S.à r.l 63220	Novamex - Promotion Industrielle et Fi-
Les Editions du Lion S.à r.l63220	nancière S.A
LFT Invest S.A63219	Orditec s.à r.l63236
Loisinaut Sàrl63220	Orient-Express Management Services S.à
Lombard Odier Brasil Capital63218	r.l63224
Lombard Odier Gateway63218	Radiant Systems International SNC 63228
Lux 3 W S.A63221	Syntegra Investment Holding I S.à r.l 63231
Lux Insulation Management S.à r.l 63219	Taxis Mota & Carolino, Société en com-
Lux. Ouvrage d'Art S.à r.l 63221	mandite simple63233
Lux Sport Sàrd 42210	TCC Corporation S.à r.l



## Keystar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme KEYSTAR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014041537/11.

(140047729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Leppin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 144.103.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.03.14.

Référence de publication: 2014041541/10.

(140048168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

# Lombard Odier Brasil Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.488.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lombard Odier Brasil Capital

Signature

Référence de publication: 2014041544/12.

(140048146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

# Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.745.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lombard Odier Gateway

Signature

Référence de publication: 2014041545/12.

(140048145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Manin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg (Le Moulin).

R.C.S. Luxembourg B 154.754.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014041598/9.

(140048444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.



## Lux Insulation Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 16.342,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.915.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041549/13.

(140047828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

#### Lux Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 168.384.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014041550/10.

Delphine MUNIER.

(140047753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Le Canotier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 57, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 118.062.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Delphine MUNIER.

Référence de publication: 2014041554/10.

(140047754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Les Editions du Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale «Le 2000», rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.923.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014041557/11.

(140047901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## LFT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 22, rue du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 139.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041562/10.

(140047867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.



## Les Editions du Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale «Le 2000», rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 86.923.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014041558/11.

(140047902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Les Editions du Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale «Le 2000», rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 86.923.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014041559/11.

(140047903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Les Editions du Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale «Le 2000», rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 86.923.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014041560/11.

(140047904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Les Editions du Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale «Le 2000», rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 86.923.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques Deltenre

Gérant

Référence de publication: 2014041561/11.

(140047905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Loisinaut Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mielstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 80.900.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041563/10.

(140048281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.



## Lux 3 W S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg *Mandataire* 

Référence de publication: 2014041567/11.

(140047961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Lux. Ouvrage d'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 99.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041568/10.

(140048153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## M&G Real Estate Finance 2 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2014041574/12.

(140048023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

# M-Plify S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041576/10.

(140048050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

# MMFLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.308.

Les statuts coordonnés au 21 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014041611/11.

(140047812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.



# Isaac Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.322.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, l'associé unique a décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041508/13.

(140047779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Maxam Tire International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041580/10.

(140047893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Maxam Tire International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041581/10.

(140048111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Meridian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.555.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041583/10.

(140048063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Monlux Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.814.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014041612/11.

(140047673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.



## Multiplex Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.927.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014041595/10.

(140048313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Marsjön S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 4.876.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.765.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014041601/10.

(140047633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

# MCP Private Capital Fund I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.375.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041603/10.

(140047854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

# Neuheim VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 183.355.

Par résolutions signées en date du 13 mars 2014, les associés ont décidé de nommer Laura Spitoni, avec adresse professionnelle au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014041621/13.

(140047778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR NANO BUBBLE TECHNOLOGIES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014041628/11.

(140047886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.



# Belmond Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Orient-Express Management Services S.à r.l.).

## Capital social: EUR 3.625.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 95.989.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of the month of March.

Before Us, Maître Martine SCHAFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Orient-Express Hotels Interfin LTD., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, P.O. Box HM1179, Hamilton HM EX, Bermuda, registered with the Bermuda Trade Register under number EC 13215,

here represented by Mr. Liridon Elshani, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

- I. The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- II. The appearing party declare being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Orient-Express Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95989, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg of 12 September 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1099, page 52715 on 22 October 2003 (the "Company").
- III. The articles of association of the Company have been amended for the last time, by a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 19 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1096, page 52585 on 30 April 2012 (the "Articles")
- IV. The appearing party, duly represented, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda:

1. Change of the corporate object of the Company through the amendment of Article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

# " Art. 2.

- 2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.
- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.
- 2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other company being member of the Company's group, as well as to other entities or persons provided that the Company will not carry out any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company being member of the Company's group (as well as other entities or persons "Third Party Transaction") provided that the Company will not carry out any Third Party Transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence). The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks
- 2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.6 The Company may also acquire patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights, to directly or indirectly operate and develop them, including, without limitation, by way of granting licences or sub-licences. The



Company may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights.

- 2.7 The Company may also provide or procure the provision of services to its subsidiaries, affiliated companies or any other company being member of the Company's group, in relation to the management and operation of luxury hotels, trains, restaurants and cruises. The Company may furthermore provide the same services to other persons ("Third Party Services Transaction"), provided that the Company will not carry out any Third Party Services Transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence.
- 2.8 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."
- 2. Change of the corporate name of the Company into "Belmond Management Services S.à r.l." and amendment of Article 4 of the Articles in order to reflect such change; and
  - 3. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate object of the Company by amending Article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

## " Art. 2.

- 2.1 The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.
- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.
- 2.3. The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other company being member of the Company's group, as well as to other entities or persons provided that the Company will not carry out any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company being member of the Company's group (as well as other entities or persons "Third Party Transaction") provided that the Company will not carry out any Third Party Transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence). The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.
- 2.5 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.6 The Company may also acquire patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights, to directly or indirectly operate and develop them, including, without limitation, by way of granting licences or sub-licences. The Company may sell, assign or otherwise dispose of part or all of its patents, licences and / or all types of intellectual and industrial rights.
- 2.7 The Company may also provide or procure the provision of services to its subsidiaries, affiliated companies or any other company being member of the Company's group, in relation to the management and operation of luxury hotels, trains, restaurants and cruises. The Company may furthermore provide the same services to other persons ("Third Party Services Transaction"), provided that the Company will not carry out any Third Party Services Transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence.
- 2.8 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

# Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate name of the Company into "Belmond Management Services S.à r.l", and to amend accordingly Article 4 of the Articles which shall forthwith read as follows:

"Art. 4. The company will have the name of "Belmond Management Services S.à r.l."



## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

#### Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de mars.

Par devant Maître Martine SCHAFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Orient-Express Hotels Interfin LTD., une private limited liability company, constituée et existant sous les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, P.O. Box HM 1179, Hamilton HM EX, Les Bermudes, enregistrée auprès du Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro EC 13215,

ici représenté par Mr. Liridon Elshani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités concernées.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») d'Orient-Express Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95989, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg du 12 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1099, page 52715 en date du 22 octobre 2003 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 19 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1096, page 52585 en date du 30 avril 2012 (les «Statuts»).

IV. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

## Agenda:

1. Modification de l'objet social de la Société par voie de modification de l'Article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

### « Art. 2.

- 2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.
- 2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, (ainsi qu'à toute autre entité ou personne «Transaction avec Tiers») pourvu que la Société ne conclut pas une Transaction avec Tiers qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.
- 2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments



destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

- 2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
- 2.6 La Société pourra aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits intellectuels ou industriels, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer, y compris, sans y être limité, par le biais d'octroi de licences ou sous-licences. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses brevets, licences et/ou tous types de droits industriels ou intellectuels.
- 2.7 La Société pourra aussi fournir ou procurer la prestation de services à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société qui est membre du groupe de la Société, dans le cadre de la gestion et l'exploitation d'hôtels de luxe, de trains, de restaurants et de croisières. La Société pourra en outre fournir les mêmes services à d'autres personnes («Transactions de Services avec Tiers»), pourvu que la Société ne conclut pas une Transaction de Services avec Tiers qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise.
- 2.8 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.»
- 2) Changement de la dénomination sociale de la Société en «Belmond Management Services S.à r.l» et modification de l'Article 4 des Statuts pour tenir compte de ce changement; et
  - Divers.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'objet social de la Société en modifiant l'Article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

#### « Art. 2.

- 2.1 L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.
- 2.3 La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, (ainsi qu'à toute autre entité ou personne «Transaction avec Tiers») pourvu que la Société ne conclut pas une Transaction avec Tiers qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.
- 2.4 La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.
- 2.5 De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
- 2.6 La Société pourra aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tous types de droits intellectuels ou industriels, pour directement ou indirectement les exploiter et les développer y compris, sans y être limité, par le biais d'octroi des licences ou sous-licences. La Société pourra vendre, céder ou autrement disposer d'une partie ou de tous ses brevets, licences et/ou tous types de droits industriels ou intellectuels.
- 2.7 La Société pourra aussi fournir ou procurer la prestation de services à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société qui est membre du groupe de la Société, dans le cadre de la gestion et l'exploitation d'hôtels de luxe, des trains, des restaurants et des croisières. La Société pourra en outre fournir les mêmes services à d'autres personnes («Transactions de Services avec Tiers»), pourvu que la Société ne conclut pas une Transaction de Services avec Tiers qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise.
- 2.8 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.»



#### Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en «Belmond Management Services S.à r.l.», et de modifier en conséquence l'Article 4 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 4. La Société aura la dénomination «Belmond Management Services S.à r.l.»

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, frais ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire ce présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11825. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040271/246.

(140046557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

# NCR International SNC, Société en nom collectif, (anc. Radiant Systems International SNC).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 135.072.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

## There appeared:

- 1.- NCR Corporation, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Maryland, United States of America, having its principal address at 3097 Satellite Boulevard., Duluth, Georgia 30096, United States of America, registered with the Maryland Secretary of State under registration number D00158790 ("NCR Corporation"), as universal successor in title of Radiant Systems, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Georgia (United States of America), with registered office at 3925, Brookside Parkway, Alpharetta, Georgia 30022-4429, United States of America, and registered with the Georgia State Secretary under number K 511236 ("Radiant Systems, Inc."), which merged into NCR Corporation on 31 December 2013 at 11:00 p.m. Eastern Standard Time in accordance with Maryland and Georgia law, with NCR Corporation succeeding to all of the assets, property and liabilities of Radiant Systems Inc., including without limitation, all of the 21,375 (twenty-one thousand three hundred seventy-five) partnership interests, previously held by Radiant Systems, Inc.; and
- 2.- NCR International, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal address at 3097 Satellite Boulevard., Duluth, Georgia 30096, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the control number 0900968 ("NCR International, Inc."), as universal successor in title of Radiant Systems International, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Georgia (United States of America), with registered office at 3925, Brookside Parkway, Alpharetta, Georgia 30022-4429, United States of America, and registered with the Georgia State Secretary under number K 801119 ("Radiant Systems International Inc."), which merged into NCR International, Inc. on 31 December 2013 at 11:10 p.m. Eastern Standard Time in accordance with Delaware and Georgia law, with NCR International, Inc. succeeding to all of the assets, property and liabilities of Radiant Systems International, Inc., including without limitation, all of the 1,125 (one thousand one hundred twenty-five) partnership interests previously held by Radiant Systems International Inc.;

here represented by M. Gianpiero SADDI, notary's clerk, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.



The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the partners (the "Partners") holding all the issued interests representing the entire capital of Radiant Systems International SNC, a general corporate partnership (société en nom collectif) incorporated and existing under Luxembourg laws, having its central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135072, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 18 December 2007, and whose articles of association have last been amended by a deed of Maître Francis Kesseler dated 2 September 2013 (the "Partnership").
- II. The Partnership's share capital is set at USD 32,404.50 (thirty-two thousand four hundred and four US dollars and fifty cents) divided into 22,500 (twenty-two thousand five hundred) partnership interests with no par value, fully paid-up.
  - III. The appearing parties then unanimously adopted the following resolutions:

#### First resolution

The Partners resolved to change the name of the Partnership.

The Partnership shall henceforth bear the name of "NCR International SNC".

#### Second resolution

The Partners resolved to amend the Partnership's articles of association to reflect the above resolution. Consequently, Article 2 of the Partnership's articles of association is amended to read as follows:

" Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership's name is "NCR International SNC"."

#### Third resolution

For the sake of good order, the Partners noted that (i) following the merger of Radiant Systems, Inc. into NCR Corporation, the latter became the universal successor in title of the first and replaced it as a partner of the Partnership and (ii) following the merger of Radiant Systems International, Inc. into NCR International, Inc.; the latter became the universal successor in title of the first and replaced it as a partner of the Partnership, and that said substitutions were formally approved by the Partners, by way resolutions adopted under private deed.

The Partners further resolved to confirm that following the mergers mentioned above, NCR Corporation succeeded to Radiant Systems, Inc. and NCR International, Inc. succeeded to Radiant Systems International, Inc. as managers of the Partnership, with effect as of the effective date of said mergers.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of these resolutions are estimated at EUR 1200.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties it is stated that and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## ONT COMPARU:

1.- NCR Corporation, une société constituée selon les lois de l'Etat de Maryland, (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est sis au 3097 Satellite Boulevard, Duluth, Georgie 30096, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du secrétaire de l'Etat de Maryland sous le numéro D00158790 ("NCR Corporation"), intervenant en qualité de successeur universel de Radiant Systems, Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, dont les siège social est sis au 3925, Brookside Parkway, Alpharetta, Géorgie 30022-4429, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat de Géorgie sous le numéro K 511236, ("Radiant Systems, Inc."), qui a été absorbée par NCR Corporation dans le cadre d'une fusion réalisée avec effet au 31 décembre 2013 à 11:00 p.m. Eastern Standard Time, conformément au droit de l'Etat de Géorgie et au droit de l'Etat de Maryland, l'ensemble de l'actif, des obligations et du passif de Radiant Systems Inc étant automatiquement transféré à NCR Corporation, en ce compris les 21.375 (vingt et un mille trois cent soixante-quinze) parts d'intérêt de la Société, détenues précédemment par Radiant Systems, Inc.; et



2.- NCR International, Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est sis au 3097 Satellite Boulevard, Duluth, Georgie 30096, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat de Delaware sous le numéro 0900968 ("NCR International, Inc."), intervenant en qualité de successeur universel de Radiant Systems International, Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), dont le siège social est sis au 3925, Brookside Parkway, Alpharetta, Géorgie 30022-4429, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat de Géorgie sous le numéro K 801119 ("Radiant Systems International Inc."), qui a été absorbée par NCR International, Inc. dans le cadre d'une fusion d'une fusion réalisée avec effet au 31 décembre 2013 à 11:10 p.m. Eastern Standard Time, conformément au droit de l'Etat de Géorgie et au droit de l'Etat de Delaware, l'ensemble de l'actif, des obligations et du passif de Radiant Systems International, Inc. étant automatiquement transféré à NCR International, Inc., en ce compris les 1.125 (mille cent vingt-cinq) parts d'intérêt de la Société détenues précédemment par Radiant Systems International, Inc.;

ici représentées par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. Les comparantes sont les associés (les "Associés") détenant toutes les parts d'intérêt représentant la totalité du capital de Radiant Systems International SNC, une société en nom collectif, ayant son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135072, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx du 18 décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kesseler daté du 2 septembre 2013 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à 32.404,50 USD (trente-deux mille quatre cent quatre dollars américains et cinquante cents), divisé en 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) parts d'intérêt sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III. Les comparantes ont ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination de la Société.

La Société sera désormais dénommée "NCR International SNC".

Seconde résolution

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, les Associés décident de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la résolution ci-dessus.

Par conséquent, l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" Art. 2. Raison Sociale. La raison sociale de la Société est "NCR International SNC"."

## Troisième résolution

A toutes fins utiles, les Associés notent que (i) par suite de l'absorption de Radiant Systems, Inc. par NCR Corporation, cette dernière a repris l'universalité du patrimoine de la première et a remplacé Radiant Systems, Inc. en qualité d'associé de la Société et (ii) par suite de l'absorption de Radiant Systems International, Inc. par NCR International, Inc. cette dernière a repris l'universalité du patrimoine de la première et a remplacé Radiant Systems International Inc. en qualité d'associé de la Société, et que ces substitutions ont été formellement approuvées par les Associés, par résolutions écrites adoptées sous seing privé.

Les Associés décident de confirmer que par suite des fusions dont question ci-avant, NCR Corporation a succédé à Radiant Systems Inc. et NCR International, Inc. a succédé à Radiant Systems International Inc. en qualité de gérants de la Société, avec effet à compter de la date des fusions en question.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ EUR 1200.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11827. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040324/148.

(140046152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

## Syntegra Investment Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 102.670.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of February.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

#### THERE APPEARED:

Mr Chris Oberhag, with professional address at 13, Avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains,

acting as a proxyholder of the sole shareholder, Syntegra Holding I S.à r.l., (société à responsabilité limitée), registered under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered under number B102 669 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given on 14 February 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° "Syntegra Investment Holding I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102 670, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 4 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1131 of 10 November 2004 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed dated 1 March 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1097 of 8 May 2013.

- 2° The share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) each;
- 3° Syntegra Holding S.à r.l. prenamed, acting in its capacity as Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with effect from 31 December 2013 and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company as from December 31, 2013;
- 4° In its capacity as liquidator, Syntegra Holding S.à r.l. declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that as from December 31, 2013 it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;
- 5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder as of 31 December 2013. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;
  - 6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;
- 7° The liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- 8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts:
- 9° Discharge is granted to the managers of the Company and to the statutory auditor for the execution of their mandates;



10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg-Findel, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

#### A COMPARU:

Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle au 13, Avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique, Syntegra Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer. L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché of Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société sous le numéro B102 669 (ciaprès l'«Associe Unique»),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° "Syntegra Investment Holding I S.à r.l.", une société anonyme ayant son siège social 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102 670, constituée suivant acte notarié en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 10 novembre 2004 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 1 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097 du 8 mai 2013.

- 2° Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.
- 3° Par la présente, Syntegra Holding I S.à r.l., préqualifiée, agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique prononce la dissolution de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société à partir du 31 décembre 2013;
- 4° En sa qualité de liquidateur, Syntegra Holding I S.à r.l. déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge à partir du 31 décembre 2013 tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- 5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Actionnaire Unique à la date du 31 décembre 2013. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Actionnaire Unique dans la Société;
  - 6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Actionnaire Unique;
- 7° Le liquidateur et Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et Actionnaire Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;
  - 9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;
- 10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 février 2014. REM/2014/443. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040368/107.

(140046672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

### Taxis Mota & Carolino, Société en commandite simple, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 185.249.

## **STATUTS**

Entre les soussignés

- 1. Monsieur José Carolino D'Araujo, Chauffeur de taxi, demeurant à 5, route d'Echternach L-1453Luxembourg
- 2. Monsieur Luis Filipe Da Costa Mota, Chauffeur de taxi, demeurant à 3, rue de l'église L-4994 Schouweiller

Il a été constitué en date du 1 de février de 2014, une société en commandite simple dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

## Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

- **Art. 1** er . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en commandite simple.
  - Art. 2. La dénomination de la société est Taxis Mota & Carolino, Société en commandite simple.
- **Art. 3.** La société a pour objet louer de taxis et de voitures de location d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.
- **Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Schouweiller. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- **Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 10000 Euros (dix mille euros) représenté par 50 parts sociales de commandité et 450 parts sociales de commanditaire, 10000 Euros, 500 parts sociales vingt euros chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

# Titre II. Administration - Assemblée Générale

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.



## Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

- **Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente-et-un décembre deux mille quatorze.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

## Disposition Générale

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **Evaluation des Frais**

**Art. 13.** Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 500 (cinq cents) Euros.

José Carolino D'Araujo / Luis Filipe Da Costa Mota Le Gérant / Associé

Référence de publication: 2014040463/63.

(140044836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

## TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Target Capital Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of the State of Minnesota, USA, having its registered office at 1000 Nicollet Mall, Minneapolis Minnesota 55403, USA, registered with the Minnesota Secretary of State under number 8K-100,

here represented by M. Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of TCC Corporation S.à r.l., a private limited-liability company established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158197, incorporated by a deed of Joseph Elvinger dated 12 January 2011 and whose articles of association have last been amended by a deed of Joseph Elvinger dated 31 May 2012 (the "Company").
- II. The Company's share capital is set at twenty-two million seven hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-four United States Dollars (USD 22,792,984.-) represented by twenty-two million seven hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-four (22,792,984) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
  - III. The Sole Shareholder then adopted the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of eleven million three hundred sixty-nine thousand fifty-nine United States Dollars (USD 11,369,059,-)

so as to bring it from its current amount of twenty-two million seven hundred ninety-two thousand nine hundred eighty-four United States Dollars (USD 22,792,984.-) down to the amount of eleven million four hundred twenty-three thousand nine hundred twenty-five United States Dollars (USD 11,423,925,-)

through the cancellation of eleven million three hundred sixty-nine thousand fifty-nine (11,369,059) shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, held by the Sole Shareholder.



Further to such capital reduction, the total amount of eleven million three hundred sixty-nine thousand fifty-nine United States Dollars (USD 11,369,059,-), corresponding to the nominal value of the shares so cancelled, will be reimbursed to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder confirms that all the liabilities of the Company towards its creditors have been paid and therefore instructs the managers of the Company to reimburse the Sole Shareholder immediately.

The Sole Shareholder further undertakes to (i) indemnify the managers of the Company against any action which could be undertaken by the creditors of the Company in connection with the above reimbursement and (ii) provide such creditors with additional securities to the extent applicable.

#### Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the articles of association of the Company to reflect the above resolution. Consequently, Article 6, first paragraph of the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eleven million four hundred twenty-three thousand nine hundred twenty-five United States Dollars (USD 11,423,925,-) represented by eleven million four hundred twenty-three thousand nine hundred twenty-five (11,423,925) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at EUR 2000.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Target Capital Corporation, une société de droit de l'Etat du Minnesota, USA, ayant son siège social au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis Minnesota 55403, USA, immatriculée auprès du Secretary of State du Minnesota sous le numéro 8K-100,

ici représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts représentant la totalité du capital social de TCC Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158197, constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger daté du 12 janvier 2011 et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire Joseph Elvinger daté du 31 mai 2012 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à la somme de vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.792.984,-) représentée par vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre (22.792.984) parts sociales, d'une valeur de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

III. L'Associé Unique adopte, ensuite, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital de la Société à concurrence d'un montant de onze million trois cent soixante-neuf mille cinquante-neuf dollars américains (11.369.059,- USD)

et ce afin de le ramener d'un montant actuel de vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars américains (22.792.984,- USD) à un montant de onze million quatre cent vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq dollars américains (11.423.925,- USD)



par l'annulation de onze million trois cent soixante-neuf mille cinquante-neuf (11.369.059) parts sociales, d'une valeur de un dollar américain (1,- USD) chacune, détenues par l'Associé Unique.

A la suite de cette réduction de capital, le montant total de onze million trois cent soixante-neuf mille cinquante-neuf dollars américains (11.369.059,- USD) correspondant à la valeur nominale des parts sociales annulées sera remboursé à l'Associé Unique.

L'Associé Unique confirme que toutes les dettes de la Société vis-à-vis de ses créanciers ont été payées et, par conséquent, donne instruction aux gérants de la Société de procéder immédiatement au remboursement de l'Associé Unique.

L'Associé Unique s'engage également à (i) garantir les gérants de la Société contre toute action qui serait intentée par les créanciers de la Société suite au remboursement ci-dessus et à (ii) constituer, le cas échéant, de nouvelles garanties au profit de ces créanciers.

## Deuxième résolution

l'Associé Unique décide ensuite de modifier les statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de onze million quatre cent vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq dollars américains (11.423.925,- USD) représentée par onze million quatre cent vingt-trois mille neuf cent vingt-cinq (11.423.925) parts sociales, d'une valeur de un dollar américain (USD 1,-) chacune."

#### Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ EUR 2000.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11826. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040415/123.

(140046153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

# Orditec s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4418 Soleuvre, 48, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 185.276.

### **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

# A COMPARU:

Monsieur Jean-Luc FISCHER, informaticien, né à Differdange le 2 juillet 1970, demeurant à L-5421 Erpeldange, 6, Fraeschpeilchen.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

## Titre I er . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1 er. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés



commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce d'articles informatiques, toutes prestations informatiques ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "ORDITEC s.à r.l.".
- Art. 4. Le siège social est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

## Titre II. Capital social, apports, parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
  - Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

#### Titre III. Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.



## Titre IV. Décisions et assemblées générales

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

## Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

- Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## Titre VI. Dissolution, liquidation

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

## Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

## Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Luc FISCHER, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

# Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Monsieur Jean-Luc FISCHER, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4418 Soleuvre, 48, rue de Belvaux.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).



Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: FISCHER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mars 2014. Relation: CAP/2014/870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 14 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014040474/131.

(140045365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

# A.T.P.I.I. S.à r.I., Assistance Technique Projets et Ingénierie Industrielle Internationale S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 185.410.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze.

Le treize mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Ludovic BELGUERAS, technicien supérieur, demeurant à F-57380 Pontpierre, 59, rue de Téting.
- 2.- Madame Linda AYACHE, infirmière, épouse de Monsieur Ludovic BELGUERAS, demeurant à F-57380 Pontpierre, 59, rue de Téting.
- 3.- Monsieur Raoul Duclos NJUGNONG DEJIANG, ingénieur projet, demeurant à F-90000 Belfort, 1, Boulevard Carnot.
  - 4.- Madame Yolande TAMTO MEDAM, ingénieur génie électricité, demeurant à F-90000 Belfort, 1, Boulevard Carnot.
  - 5.- Monsieur Yannick Narcisse KOUOH DEJIANG, avocat stagiaire, demeurant à Douala, Cameroun.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date des 24 et 25 février 2014,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

## Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un bureau d'étude d'ingénierie industrielle et de conseils;
- l'administration d'entreprises;
- les conseils en informatique, ainsi que
- la mise à disposition de personnel.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.



La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- **Art. 4.** La société prend la dénomination de Assistance Technique Projets et Ingénierie Industrielle Internationale S.à r.l., en abrégé A.T.P.I.I.I. S.à r.I.
  - Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.



Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.
  - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le/les gérant(s);
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le/les gérant(s) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le/les gérant(s) a/ont le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du/des gérant(s).

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales. Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

## Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### Evaluation

La partie comparante a évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).



#### Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ludovic BELGUERAS, technicien supérieur, né à Saint-Avold (France), le 1 <sup>er</sup> novembre 1979, demeurant à F-57380 Pontpierre, 59, rue de Téting.

- Monsieur Raoul Duclos NJUGNONG DEJIANG, ingénieur projet, né à Enongal (Cameroun), le 12 décembre 1978, demeurant à F-90000 Belfort, 1, Boulevard Carnot.
  - 2.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.
  - 3.- L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mars 2014. Relation: ECH/2014/527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040539/171.

(140047584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

## ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

## There appear:

Soublier Investments Limited, a company validly existing as a private limited company under the laws of Jersey, having its place of central management and control and its principal place of business at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London, W1K 4QY, United Kingdom, registered with the Jersey Companies Registry under the number 78133,

duly represented by Mrs. Katarina GERARD, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney given under private seal in London, United Kingdom on 6 March 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be submitted together with the deed to the registration authorities.

The appearing party represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That it is the sole member (the "Sole Member") of ABF REGENTS PARK INVESTMENTS S.à r.l., in liquidation, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.789, incorporated pursuant to a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 November 2003, published in Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1255 on 26 November 2003 and put into liquidation by deed of the undersigned notary, on 4 March 2014, not yet published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations), (the "Company").
- II. That the corporate capital of the Company is set at thirty thousand British Pound Sterling (GBP 30,000.-) represented by three hundred (300) corporate units with a par value of one hundred British Pound Sterling (GBP 100.-) each, which have been fully paid up.
  - III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:
  - 1. Acknowledgment of the report of the liquidation controller (commissaire à la liquidation);



- 2. Approval of the liquidation accounts of the Company;
- 3. Decision to transfer the remaining assets of the Company, in excess of those corresponding to remaining liabilities for which provisions are booked in the liquidation accounts and a deposit is made with the liquidator, to the Sole Member of the Company after the closing of the liquidation;
- 4. Discharge to the liquidator and to the liquidation controller (commissaire à la liquidation) for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
  - 5. Discharge to all former managers of the Company for the performance of their entire mandate;
- 6. Determination of the place where the books of the Company shall be kept for a period of five years after the closing of the liquidation of the Company;
  - 7. Closing of the liquidation; and
  - 8. Miscellaneous.
  - IV. That the Sole Member took the following resolutions:

## First resolution

The Sole Member acknowledges the report of the liquidation controller (commissaire à la liquidation), which states that the balance sheet, the profit and loss account fairly represent the assets of the Company and the liquidation procedure does not need any particular comments.

Copy of this report will remain attached to the present deed.

#### Second resolution

In accordance with the provisions of article 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by taking into account the conclusions of the liquidation controller, the Sole Member of the Company resolves to approve the liquidation accounts of the Company as at 6 March 2014.

#### Third resolution

The Sole Member resolves to transfer the remaining assets of the Company, in excess of those corresponding to remaining liabilities for which provisions are booked in the liquidation accounts and a deposit is made with the liquidator, to the Sole Member of the Company after the closing of the liquidation.

## Fourth resolution

The Sole Member resolves to grant full discharge to the liquidator and to the liquidation controller (commissaire à la liquidation) for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

## Fifth resolution

The Sole Member resolves to grant full discharge to all former managers of the Company for the performance of their entire mandate.

## Sixth resolution

The Sole Member resolves to keep the books of the Company for a period of five years at the registered office of the Company, located at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

#### Seventh resolution

The Sole Member declares the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

## Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at nine hundred fifty Euros.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, such person, represented as here above stated, signed together with the notary the present deed.

# Es folgt die deutsche Übersetzung der englischen Fassung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am siebten März.

Vor Uns Notar Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,



#### Ist erschienen:

Die Gesellschaft Soublier Investments Limited, eine Gesellschaft ordnungsgemäß gegründet und bestehend als Gesellschaft mit beschränkter Haftung (private limited company) nach dem Recht von Jersey, deren Ort der zentralen Geschäftsführung und Leitung sowie deren Geschäftsadresse sich in Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London, WIK 4QY, Vereinigtes Königreich befindet, und welche im Gesellschaftsregister von Jersey unter Nummer 78133 eingetragen ist.

vertreten durch Frau Katarina GERARD, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxemburg, kraft einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in London, Vereinigtes Königreich, am 6. März 2014.

Besagte Vollmacht wird nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar vorliegender Urkunde beigefügt, um mit dieser den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor genannt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- I. Dass sie die Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") der Gesellschaft ABF REGENTS PARK INVEST-MENTS S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit eingetragenem Gesellschaftssitz in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs unter Nummer B 96.789, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Léon Thomas, bekannt als Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg, vom 6. November 2003, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), Nummer 1255 vom 26. November 2003 und in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. März 2014, noch nicht im luxemburgischen Amtsblatt (Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations) veröffentlicht, (die «Gesellschaft»).
- II. Dass das Gesellschaftskapital dreißigtausend britische Pfund Sterling (GBP 30,000.-), eingeteilt in dreihundert (300) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert britische Pfund Sterling (GBP 100.-) beträgt und vollständig eingezahlt wurde;
  - III. Dass die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung wie folgt lautet:
  - 1. Kenntnisnahme des Berichts des Liquidationskommissars (commissaire à la liquidation);
  - 2. Annahme der Liquidationskonten der Gesellschaft;
- 3. Beschluss die verbleibenden Aktiva der Gesellschaft, die die verbleibenden Verbindlichkeiten, für welche Rückstellungen in den Liquidationskonten gebucht und beim Liquidator hinterlegt worden sind, übersteigen, dem Alleingesellschafter der Gesellschaft zuzuführen;
- 4. Entlastung des Liquidators und des Liquidationskommissars (commissaire à la liquidation) bezüglich der Ausübung Ihres Amtes im Zusammenhang mit dem Liquidationsverfahren der Gesellschaft;
  - 5. Entlastung sämtlicher vorheriger Geschäftsführer der Gesellschaft bezüglich der Ausübung deren gesamten Mandats;
- 6. Festlegung des Ortes, an dem die Bücher der Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren nach Abschluss des Liquidationsverfahrens aufzubewahren sind;
  - 7. Abschluss der Liquidation;
  - 8. Sonstiges.
  - IV. Dass die Allgesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

## Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin nimmt den Bericht des Liquidationskommissar (commissaire à la liquidation), welcher besagt, dass die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung die tatsächlichen Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellen und dass die Liquidationsverfahren keiner besonderen Anmerkungen bedarf, zur Kenntnis.

Eine Kopie des Berichtes wird vorliegender Urkunde beigefügt.

## Zweiter Beschluss

Gemäß den Regelungen des Artikels 151 des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und unter Berücksichtigung des Berichts des Liquidationskommissars, beschließt die Alleingesellschafterin der Gesellschaft die Liquidationskonten der Gesellschaft vom 6. März 2014 anzunehmen.

#### **Dritter Beschluss**

Die Alleingesellschafterin beschließt, die verbleibenden Aktiva der Gesellschaft, die die verbleibenden Verbindlichkeiten, für welche Rückstellungen in den Liquidationskonten gebucht und beim Liquidator hinterlegt worden sind, übersteigen, dem Alleingesellschafter der Gesellschaft zuzuführen;

## Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, dem Liquidator und dem Liquidationskommissar für die Ausübung ihres Amtes im Zusammenhang mit dem Liquidationsverfahren der Gesellschaft volle Entlastung zu erteilen.



## Fünfter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, sämtlichen vorherigen Geschäftsführern der Gesellschaft bezüglich der Ausübung ihres gesamten Mandats volle Entlastung zu erteilen.

#### Sechster Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt, dass die Bücher der Gesellschaft für eine Dauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur aufzubewahren sind.

#### Siebter Beschluss

Die Allgesellschafterin erklärt, dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und das Liquidationsverfahren mit Wirkung zum Datum vorliegender Urkunde endet.

#### Koster

Die Höhe der Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche seitens der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde zu entrichten sind, wird auf neunhundertfünfzig Euro geschätzt.

Worüber, notarielle Urkunde, aufgenommen in Luxemburg zum Eingangs erwähntem Datum.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Person, in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäß dem Wunsch der erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Partei, handelnd, wie zuvor erwähnt, hat diese zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Katarina GERARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2014. Relation GRE/2014/979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

#### FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 21. März 2014.

Référence de publication: 2014040544/160.

(140047576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

# Al European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 314.353.742,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.122.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of February.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

## was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Al European Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, having a share capital of two hundred eighty seven million, seven hundred four thousand, two hundred and eleven United States Dollars (USD 287,704,211) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.122 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) under number 1256 of May 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 18, 2013, published in the Memorial on December 21, 2013.

## THERE APPEARED:

Al European Holdings L.P., an international limited partnership formed under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Financial Services Commission under number 893 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.



The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that two hundred eighty seven million, seven hundred four thousand, two hundred and eleven (287,704,211) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.
  - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty six million, six hundred forty nine thousand, five hundred thirty one United States Dollars (USD 26,649,531) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred eighty seven million, seven hundred four thousand, two hundred eleven United States Dollars (USD 287,704,211) represented by two hundred eighty seven million, seven hundred four thousand, two hundred eleven (287,704,211) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to three hundred fourteen million, three hundred fifty three thousand, seven hundred and forty two United States Dollars (USD 314,353,742) by way of the issuance of twenty six million, six hundred forty nine thousand, five hundred thirty one (26,649,531) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;
  - 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in kind;
  - 3. Amendment to article 5 of the articles of association of the Company;
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and
  - 5. Miscellaneous.
  - III. that the Meeting has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of twenty six million, six hundred forty nine thousand, five hundred thirty one United States Dollars (USD 26,649,531) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred eighty seven million, seven hundred four thousand, two hundred eleven United States Dollars (USD 287,704,211) represented by two hundred eighty seven million, seven hundred four thousand, two hundred eleven (287,704,211) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to three hundred fourteen million, three hundred fifty three thousand, seven hundred and forty two United States Dollars (USD 314,353,742) by way of the issuance of twenty six million, six hundred forty nine thousand, five hundred thirty one (26,649,531) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

# Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, declares to subscribe to twenty six million, six hundred forty nine thousand, five hundred thirty one (26,649,531) new shares, in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of twenty six million, six hundred forty nine thousand, five hundred thirty one United States Dollars (USD 26,649,531) consisting of a receivable that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), it being understood that such contribution shall entirely be allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of the Company dated February 6, 2014 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that, as of the date of Certificate:

- the Receivable is shown on the attached balance sheet of the Company dated Februrary 6, 2014 (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
  - the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaine, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at least at twenty six million, six hundred forty nine thousand, five hundred thirty one United States Dollars (USD 26,649,531) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and



- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"**Art. 5.** The corporate capital is set at USD 314,353,742 (three hundred fourteen million, three hundred fifty three thousand, seven hundred and forty two United States Dollars), represented by 314,353,742 (three hundred fourteen million, three hundred fifty three thousand, seven hundred and forty two) shares of USD 1. (one United States Dollar) each.

In case of and for the time all the shares are held by a sole associate, the Company will be considered as a "one-man company with limited liability" pursuant to article 179 (2) of the Law; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the Law will be applicable."

## Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the Meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Al European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, disposant d'un capital social de deux cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre mille deux cent onze dollars américains (USD 287.704.211) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.122 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1256 du 21 mai 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 octobre 2013 publié au Mémorial le 21 décembre 2013.

# A COMPARU:

Al European Holdings L.P., une société en commandite internationale constituée selon les lois des lles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, immatriculée à la Commission des Services Financiers des lles Vierges Britanniques sous le numéro 893 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que deux cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre mille deux cent onze (287.704.211) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et représentant l'intégralité du capital social



de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions six cent quarante-neuf mille cinq cent trente-et-un dollars américains (USD 26.649.531) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre mille deux cent onze dollars américains (USD 287.704.211) représenté par deux cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre mille deux cent onze (287.704.211) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à trois cent quatorze millions trois cent cinquante-trois mille sept cent quarante-deux dollars américains (USD 314.353.742) par l'émission de vingt-six millions six cent quarante-neuf mille cinq cent trente-et-une (26.649.531) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;
- 2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature:
  - 3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et
  - 5. Divers.
  - III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six millions six cent quaranteneuf mille cinq cent trente-et-un dollars américains (USD 26.649.531) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre mille deux cent onze dollars américains (USD 287.704.211) représenté par deux cent quatre-vingt-sept millions sept cent quatre mille deux cent onze (287.704.211) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à trois cent quatorze millions trois cent cinquante-trois mille sept cent quarante-deux dollars américains (USD 314.353.742) par l'émission de vingt-six millions six cent quarante-neuf mille cinq cent trente-et-une (26.649.531) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

# Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire aux vingt-six millions six cent quarante-neuf mille cinq cent trente-et-une (26.649.531) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature d'un montant total de vingt-six millions six cent quarante-neuf mille cinq cent trente-et-un dollars américains (USD 26.649.531), qui consiste en une créance que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance), étant entendu que cet apport sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

L'estimation de l'apport de la Créance est constatée, entre autres, par (i) un bilan de la Société daté du 6 février 2014 (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement qu'à la date du Certificat:

«

- la Créance est indiquée sur le bilan de la Société ci-joint daté du 6 février 2014 (le Bilan);
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit d'en disposer:
  - la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;
- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, d'après le Bilan, évaluée au moins à vingt-six millions six cent quarante-neuf mille cinq cent trente-et-un dollars américains (USD 26.649.531) et depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur et;
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société



deviendra le seul propriétaire de la Créance qui s'éteindra par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à 314.353.742 USD (trois cent quatorze millions trois cent cinquantetrois mille sept cent quarante-deux dollars américains), représenté par 314.353.742 (trois cent quatorze millions trois cent cinquante-trois mille sept cent quarante-deux) parts sociales de 1 USD (un dollar américain) chacune.

En cas et dans la mesure où toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société sera considérée comme une "société unipersonnelle" suivant l'article 179 (2) de la Loi, dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi seront applicables."

### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder, au nom de la Société à l'enregistrement des changements ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquels elle est responsable, est d'environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié a été passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du document à la partie comparante, elle a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

## POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040551/224.

(140046869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

## Mersch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.933.

## RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "Mersch Investments S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173933, en date du 31 décembre 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013, relation: LAC/2013/595, déposé en date du 22 janvier 2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130013012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 11 mars 2013,

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE (dans la version anglaise):

## "Second resolution

The Shareholders consequently decide to amend article 6.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

- " **6.2.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred forty thousand ten Pounds Sterling (£ 140,010.-) divided into:
- a) one hundred forty thousand two (140,002) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each (the "Ordinary Shares"); and



b) eight (8) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each (the "USD Ordinary Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Notwithstanding the fact that any subscription, dividend, liquidation or redemption payments will be made in Pound Sterling, the value of the USD Ordinary Shares is linked to the USD/GBP exchange rate and for the purpose of these Articles:

- "Aggregate USD Subscription Price" means twenty million one hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five US Dollars (USD 20,174,875);
- "USD/GBP Spot Rate" means the USD/GBP spot rate determined by the Company in good faith and in a commercially reasonable manner on the date falling two business days prior to the date of the relevant calculation; and
- "USD Ordinary Share Value" means, at any moment, the product of the Aggregate USD Subscription Price and the USD/GBP Spot Rate divided by eight (8)."

(...)

(dans la version française)

#### Deuxième résolution

En conséquence les Associés décident de modifier l'article 6.2 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:

- " 6.2. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante mille dix Livres Sterling (£ 140.010,-), divisé en:
- a) cent quarante mille deux (140.002) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires"); et
- b) huit (8) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires USD" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales").

Nonobstant le fait que les paiements relatifs aux souscriptions, aux dividendes, à la liquidation ou au rachat seront faits en Livres Sterling, la valeur des Parts Sociales Ordinaires USD est liée aux taux de change USD/GBP et pour les besoins de ces Statuts:

"Prix de Souscription Total USD" désigne vingt millions cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze Dollars américains (USD 20.174.875); et

"Taux au Comptant USD/GBP" désigne le taux au comptant USD/GBP tel que déterminé par la Société de bonne foi et de manière commercialement à la date précédant de deux jours ouvrables le jour du calcul.

"Valeur de Part Sociale Ordinaire USD" désigne, à tout instant, le résultat de la multiplication du Prix de Souscription Total USD et du Taux au Comptant USD/GBP divisé par huit (8)."

(...)"

AU LIEU DE (dans la version anglaise):

## "Second resolution

The Shareholders consequently decide to amend article 6.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

- " **6.2.** The issued share capital of the Company is fixed at one hundred forty thousand ten Pounds Sterling (£ 140,010.-) divided into:
- a) one hundred forty thousand two (140,002) ordinary shares, with a nominal value of one Pound Sterling (£ 1.-) each (the "Ordinary Shares"); and
- b) eight (8) ordinary shores, with a nominal value of one Pound Sterling ( $\pounds$  1.-) each (the "USD Ordinary Shares" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Notwithstanding the fact that any subscription, dividend, liquidation or redemption payments will be made in Pound Sterling, the value of the USD Ordinary Shares is linked to the USD/GBP exchange rate and for the purpose of these Articles:

- "Aggregate USD Subscription Price" means twenty million one hundred seventy-four thousand eight hundred seventy-five US Dollars (USD 20,174,875);
- "USD/GBP Spot Rate" means the USD/GBP spot rate determined by the Company in good faith and in a commercially reasonable manner on the date falling two business days prior to the date of the relevant calculation; and
- "USD Ordinary Share Value" means, at any moment, the product of the Aggregate USD Subscription Price and the USD/GBP Spot Rate divided by ten (10)."

( )'

(dans la version française)

#### Deuxième résolution

En conséquence les Associés décident de modifier l'article 6.2 des Statuts, lequel aura dorénavant la teneur qui suit:



- " 6.2. Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante mille dix Livres Sterling (£ 140.010,-), divisé en:
- a) cent quarante mille deux (140.002) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling ( $\pounds$  1,-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires"); et
- b) huit (8) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (£ 1, $^{\prime}$ ) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires USD" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales").

Nonobstant le fait que les paiements relatifs aux souscriptions, aux dividendes, à la liquidation ou au rachat seront faits en Livres Sterling, la valeur des Parts Sociales Ordinaires USD est liée aux taux de change USD/GBP et pour les besoins de ces Statuts:

"Prix de Souscription Total USD" désigne vingt millions cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze Dollars américains (USD 20.174.875); et

"Taux au Comptant USD/GBP" désigne le taux au comptant USD/GBP tel que déterminé par la Société de bonne foi et de manière commercialement à la date précédant de deux jours ouvrables le jour du calcul.

"Valeur de Part Sociale Ordinaire USD" désigne, à tout instant, le résultat de la multiplication du Prix de Souscription Total USD et du Taux au Comptant USD/GBP divisé par dix (10)."

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2014. Relation: LAC/2014/12462. Reçu douze euros 12,00 €.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014040580/94.

(140047314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

## Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Loesch, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AZTEC GROUP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, Channel Islands and registered with the JSFC Companies Registery under number 95950,

here represented by Miss Dalia Ziukaite, private employee, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 14 February 2014.

Which proxy, after being signed "ne varieteur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.", a société anonyme, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated pursuant to a notarial deed on 7 August 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2223 dated 6 October 2007.
- That the share capital of the Company amounts to seven hundred twenty thousand Euros (EUR 720,000.00), represented by three thousand seven hundred (3,700) shares in registered form with no nominal value.
  - That the appearing party is the current shareholder of the Company.
  - That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

- 1. Amendment of the article 4 of the Articles of Association of the Company;
- 2. Amendment of the article 14 of the Articles of Association of the Company;
- 3. Amendment of the article 17 of the Articles of Association of the Company.

First resolution

The shareholder decides to amend article 4 of the Articles of Association of the Company as follows:

- " Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is to render:
- depositary services in relation to assets other than financial instruments within the meaning of article 26-1 of the law of April 5, 1993 on the financial sector;



- registrar agency services including administrative and client communication services within the meaning of articles 25, 29-1 and 29-2 of the law of April 5, 1993 on the financial sector;
- domiciliary services and administrative services to companies within the meaning of article 28-9 of the law of April 5, 1993 on the financial sector;
- company setting up and management services within the meaning of article 28-10 of the law of April 5, 1993 on the financial sector; and
  - family office services within the meaning of articles 28-6 of the law of April 5, 1993 on the financial sector.

The Company may also carry out any activities deemed useful or necessary for the accomplishment and the development of its corporate purpose."

#### Second resolution

The shareholder decides to amend article 14 of the Articles of Association of the Company as follows:

"Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint at least two people (délégués à la gestion journalière), either shareholders or not, or members of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company."

## Third resolution

The shareholder decides to amend article 17 of the Articles of Association of the Company as follows:

"Art. 17. Audit. The operations of the Company shall be supervised by one or several approved réviseur(s) d'entreprises agréé(s) (approved auditor(s)). The approved auditor(s) will be appointed by the Board which will determine their number, their remuneration and the term of their office."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

## Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mil quatorze, le quatorze février.

Par devant Nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

AZTEC GROUP LIMITED, une société anonyme soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0QH, Channel Islands et enregistrée au JFSC Companies Registery sous le numéro 95950,

ici représentée par Mademoiselle Dalia Ziukaite, employée privée, demeurant professionnellement à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 14 février 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 7 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2223 du 6 octobre 2008;
- Que le capital social de la société s'élève à sept cent vingt mille euros (EUR 720.000), représenté par trois mille sept cents (3.700) actions enregistrées sans valeur nominale;
  - Que le comparant est l'associé actuel de la société;



- Que le comparant a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### Ordre du jour

- 1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société;
- 2. Modification de l'article 14 des statuts de la Société:
- 3. Modification de l'article 17 des statuts de la Société.

#### Première résolution

L'associé décide également de modifier l'article 4 des statuts de la Société de la manière suivante:

- « Art. 4. Activités d'entreprise. Les activités de l'Entreprise sont d'exercer:
- des activités de dépositaire professionnel d'actifs autres que des instruments financiers selon la définition de l'article 26-1 de la loi du 5 avril 1993 relative au le secteur financier.
- Des activités d'agent teneur de registre incluant les activités d'administration et de communication à la clientèle conformément aux articles 25, 29-1 et 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- des activités de domiciliataire de sociétés conformément à l'article 28-9 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- des activités de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés conformément à l'article 28-10 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier; et
  - des activités de family office conformément à l'article 28-6 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

L'Entreprise peut également exercer toute activité jugée utile ou nécessaire pour l'accomplissement et le développement de ses activités d'affaires.

#### Seconde résolution

L'associé décide également de modifier l'article 14 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Art. 14. Délégation des pouvoirs. Le conseil peut désigner au minimum deux personnes (délégués à la gestion journalière), associés ou non, membres du Conseil ou non, qui auront pleine autorité d'agir au titre de l'Entreprise pour toutes les questions relevant de la gestion journalière et les affaires de l'Entreprise.

Le Conseil peut désigner une personne, associé ou non, directeur ou non, comme représentant permanent pour toute entité dans laquelle l'Entreprise est désignée comme membre du Conseil de Direction. Ce représentant permanent agira en toute discrétion mais au nom et au titre de l'Entreprise et peut engager l'Entreprise en sa capacité de membre du Conseil de Direction de chacune des entités concernées.

Le Conseil est également autorisé à désigner une personne, directeur ou non, dans le but de remplir des fonctions spécifiques à tout niveau au sein de l'Entreprise.

## Troisième résolution

L'associé décide également de modifier l'article 17 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Art. 17. Audit. Les opérations de l'Entreprise seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé (s) (approved auditor(s)). Le(s) réviseur(s) agrée(s) sera/seront désigné(s) par le Conseil qui déterminera leur nombre, leur rémunération et les termes de leur bureau

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Ziukaite, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 février 2014. REM/2014/452. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040542/137.

(140046930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.



# Bond House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 179.497.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh March.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Bond House S.A., (the Company) a société anonyme with registered office at L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.497, incorporated before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed dated August 2, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2448 of October 3, 2013 (the Articles).

The meeting is opened with Mr Marcel Learbuch, director, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Jean-Pierre Dias, employee, with professional address in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marcel Learbuch, prenamed.

The chairman declares and requests the notary to record that all shareholders of the Company are present or represented and that the meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The shareholder(s) present or represented, the proxy(ies) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are shown on an attendance list; The attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxy (ies) of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy(ies) of the represented shareholder(s), if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1.- Amending of the 5 th paragraph of Article 3 (social object) of the Company's Articles which will read as follows:
- **Art. 3. Object.** (paragraph 5). "In case where any fees, costs, or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of all Compartments, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company to be allocated or apportioned between all the Compartments."
  - 2.- Miscellaneous.

The general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

First and sole resolution

The general meeting resolves to amend the paragraph 5 of Article 3 (social object) of the Company's Articles which will read as follows:

**Art. 3. Object.** (paragraph 5). "In case where any fees, costs, or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of all Compartments, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company to be allocated or apportioned between all the Compartments."

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100).

#### **Powers**

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerc and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.



Whereof the present notarial deed is drawn up in Senningerberg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Bond House S.A. (la Société), une société anonyme ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.497, constituée par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte notarié en date du 2 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2448 du 3 octobre (les Statuts).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcel Learbuch, directeur, avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcel Learbuch, prénommé.

Le président déclare que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, et

- que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

- 1.- Modification du 5 ème paragraphe de l'article 3 (objet social) des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:
- **Art. 3. Objet social. (paragraphe 5).** «Au cas ou des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, a moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront alloués aux ou divises entre tous les Compartiments.».
  - 2.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 5 <sup>ème</sup> paragraphe de l'article 3 (objet social) des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

**Art. 3. Objet social. (paragraphe 5).** «Au cas ou des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, a moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront alloués aux ou divises entre tous les Compartiments.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

**Pouvoirs** 

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Marcel Learbuch, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 mars 2014. LAC / 2014 / 11768. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014040591/117.

(140047277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

## Baggot Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.973.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Appeared:

Green Raglan Foundation, a foundation with registered office in FL-9490 Vaduz, c/o Continor Treuhand Anstalt, Kirchstrasse 1, registered with the «Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein» under number FL-0002.062.811-5, ("the principal"),

here represented by Mr Pierre LENTZ, "licenciée en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ("the proxyholder"),

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed by the registration authority.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

- 1. That the Private Wealth Management Company ("SPF") BAGGOT INVESTMENT S.A., a public limited company with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B179973, was incorporated on 22 August 2013 by deed of Me Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2541 of 12 October 2013.
- 2. That the company's capital amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, entirely paid-up.
- 3. That the principal is the sole owner of all the shares representing the whole subscribed capital of the company BAGGOT INVESTMENT S.A..
- 4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.
- 5. That the principal, as liquidator of the company BAGGOT INVESTMENT S.A., declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.
- 6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.
- 7. That the activity of BAGGOT INVESTMENT S.A. has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that it will pay off any liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.
- 8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the company.
  - 9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares' register.
- 10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).



#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Follows the french version of the preceding text

L'an deux mille quatorze, le sept mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A comparu:

Green Raglan Foundation, une fondation ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, c/o Continor Treuhand Anstalt, Kirchstrasse 1, immatriculée auprès du «Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein» sous le numéro FL-0002.062.811-5, («la mandante»),

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, («le mandataire»),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. Que la Société de gestion de Patrimoine Familial («SPF») BAGGOT INVESTMENT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B179973, a été constituée en date du 22 août 2013 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 du 12 octobre 2013.
- 2. Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
- 3. Que la mandante est la seule propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société BAGGOT INVESTMENT S.A..
  - 4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- 5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société BAGGOT INVESTMENT S.A., déclare que tout le passif de la société est réglé.
- 6. Que la mandante déclare également être responsable de tous éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle et qu'elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
- 7. Que l'activité de BAGGOT INVESTMENT S.A. a cessé; que l'actionnaire unique reprend tout l'actif de la société et qu'elle réglera tout passif de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- 8. Que la mandante donne décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
  - 9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.
- 10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

# Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pierre LENTZ, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2014. Relation GRE/2014/972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014040596/101.

(140047599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

#### Clearness Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 171.065.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of February,

Before Maître Francois Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, undersigned,

was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of "Clearness Investment S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B171065, incorporated by deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg on August 14, 2012 published in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, number 2366 of September 22, 2012.

The meeting was presided by Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Matthias PONS, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Kevin MCKEON, jurist, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. that the participants and the number of shares of the Company held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. That it appears from the attendance list, that all the five hundred (500) ordinary shares of the Company representing the entire corporate capital of the Company are present and/or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III. that the meeting renounces to the convening notice, the participants presents or represented considering that the meeting has been duly convened and declaring having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

- IV. That the agenda of the meeting is the following:
- 1) The modification and re-statement of article 12 of the Articles; and
- 2) The modification and re-statement of article 14 of the Articles.

After due deliberation and consideration, the meeting unanimously resolved to pass the following resolutions:

#### First resolution

Decision to delete all references to Manager A and Manager B and to remove the distinction between the Manager A and Manager B from the articles of association of the Company (the "Articles") and consequently to amend and restate article 12 of the Articles to be read as follows:

" Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers.

The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder.

The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.



The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency."

#### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, decision to amend and restate article 14 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 48 (forty-eight) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The majority of managers must be present in person, by proxy or by representative, to validly take resolutions during a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The decisions of the board of managers will be adopted by a simple majority of the managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers.

Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### Declaration

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by its name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

# Follows the french translation

L'an deux mille quatorze, le dix février,



Par-devant Maître François Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette,

#### S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Clearness Investment S.à.rl.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (la "Société"), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171065, constituée en vertu d'un acte notarié daté du 14 août 2013 par Maître Carlo WERSANDT, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 2366 du 22 septembre 2012.

L'assemblée est présidée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Matthias PONS, lawyer, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Kevin MCKEON, jurist, résidant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés et le nombre de parts sociales de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signé par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations sont annexées à l'acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il est constaté sur la liste de présence que l'ensemble des cinq cents (500) parts sociales de la Société représentant l'entièreté du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, et que l'assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les associés ont été informés avant la tenue de l'assemblée.

III. Que l'assemblée a renoncé aux formalités de convocations, les associés présents et/ou représentés considérant que l'assemblée a été valablement convoquée et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à l'assemblée.

- IV. Que l'ordre du jour est le suivant:
- 1) La modification et reformulation de l'article 12 des Statuts; et
- 2) La modification et reformulation de l'article 14 des Statuts.

Après délibération et examen, la réunion a décidé à l'unanimité d'adopter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Décision de supprimer toute référence à des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ainsi que toute distinction entre gérant de catégorie A et gérant de catégorie B dans les statuts de la Société («Statuts») et en conséquence de modifier l'article 12 des Statuts, dont la rédaction est la suivante:

« Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant. In case de nomination de plus d'un gérant, les gérants constitueront ensemble un conseil de gérance.

Le ou les gérants ne doivent pas être nécessairement associé(s) de la Société. Dans le cas où il y aurait un seul gérant, ce gérant nique détiendra l'ensemble des pouvoirs de conseil de gérance.

Les gérants seront désignés, et leur rémunération déterminée, par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des votants ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant.

La rémunération des gérants pourra être modifiée par une décision prise aux mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non-expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s)."

#### Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, décision de modifier l'article 14 des Statuts dont la rédaction est la suivante:

"Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance, ou pour tout autre objet spécifié par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.



Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins 48 (quarantehuit) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

La majorité des membres du conseil de gérance doit être présente, en personne ou dûment représentée par procuration ou par représentant pour valablement adopter les résolutions dudit conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit dans un document unique, transmis par voie circulaire, par courrier ordinaire, par courrier électronique, par télécopie ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être constatée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants."

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### Déclaration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Peter, Pons, McKeon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

# POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014040635/210.

(140046877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.



# Capital Power Credit Services (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.507.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CP (Luxembourg Holdings) Inc., with registered office at 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton T5H 0E9, Alberta Canada.

here represented by Mr Anthony SCOZZAFAVA, vice president, treasurer, with professional address at 1200, 10423 - 101 Street NW, T5H0E9 Edmonton, Alberta, Canada.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I) The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company Capital Power Credit Services (Luxembourg) (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 171.507, incorporated on 31 August 2012 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2558 of 15 October 2012.
- II) The Sole Shareholder holds all 2,000 (two thousand) Ordinary Shares and all 2,000 (two thousand) Mandatorily Redeemable Preferred Shares (the "MRPS") representing the entire share capital of the Company and is thus also the sole MRPS Shareholder.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the MRPS Issue Premium by an amount of USD 90,000,000 (ninety million United States Dollars) in order to reduce it from USD 98,998,000 (ninety-eight million nine hundred ninety-eight thousand United States Dollars) to USD 8,998,000 (eight million nine hundred ninety-eight thousand United States Dollars) by reimbursement by bank transfer to the sole MRPS Shareholder.

Interests on MRPS Issue Premium will continue to accrue on the amount to be reimbursed until the day of the effective bank transfer.

The sole MRPS Shareholder accepts the reimbursement and recognizes that such reduction of the MRPS Issue Premium shall affect the Redemption Value of the MRPS as defined in article 5 of the Articles.

#### Second resolution

The Sole Shareholder decides to modify the business year of the Company to be closed on 30 <sup>th</sup> June instead of 31 <sup>st</sup> December and for the first time in 2014, the business year having started on 1 <sup>st</sup> January 2014 being closed on 30 <sup>th</sup> June 2014.

#### Third resolution

In consequence of the foregoing resolution the Sole Shareholder decides to amend 1 st paragraph of article 17 of the Articles, which henceforth will read as follows:

"The financial year begins on 1 st July of each year and ends on 30 th June of the following year."

### Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to modify the date of the annual general meeting from the second (2 <sup>nd</sup>) Tuesday of the month of June to the second (2 <sup>nd</sup>) Tuesday of the month of November and for the first (1 <sup>st</sup>) time in 2014.

## Fifth resolution

In consequence of the foregoing resolution the Sole Shareholder decides to amend 1 st paragraph of article 16 of the Articles, which henceforth will read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second (2 nd ) Tuesday of the month of November in each year at 2:00 pm (Luxembourg time)."

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)



#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

CP (Luxembourg Holdings) Inc., ayant son siège social au 1200, 10423 - 101 Street NW, Edmonton T5H 0E9, Alberta Canada.

ici représentée par Monsieur Anthony SCOZZAFAVA, vice-président, trésorier, demeurant professionnellement au 1200, 10423 - 101 Street NW, T5H0E9 Edmonton, Alberta, Canada.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I) La comparante est le seul et unique actionnaire (l'«Actionnaire unique») de la société Capital Power Credit Services (Luxembourg) (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171.507, constituée en date du 31 août 2012 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2558 du 15 octobre 2012.
- II) L'Actionnaire unique détient toutes les 2.000 (deux mille) Actions Ordinaires et toutes les 2.000 (deux mille) actions privilégiées obligatoirement rachetables (les «MRPS») représentant l'intégralité du capital social de la Société et est partant également l'unique Actionnaire MRPS.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Actionnaire unique décide de réduire la Prime d'Emission MRPS à concurrence de USD 90.000.000 (quatre-vingt-dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de USD 98.998.000 (quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 8.998.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par remboursement par virement bancaire à l'unique Actionnaire MRPS.

Les intérêts sur la Prime d'Emission MRPS continueront à courir sur le montant à rembourser jusqu'à la date du virement bançaire effectif.

L'unique Actionnaire MRPS accepte le remboursement et reconnaît que telle réduction de la Prime d'Emission MRPS affectera la Valeur de Rachat des MRPS telle que définie à l'article 5 des Statuts.

## Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 juin et non plus au 31 décembre, ce pour la première fois en 2014. L'exercice social ayant débuté le 1 <sup>er</sup> janvier 2014 prendra donc fin le 30 juin 2014.

## Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire unique décide de modifier le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 17 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1 er juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.»

#### Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera désormais fixée au deuxième (2 e) mardi du mois de novembre au lieu du deuxième (2 e) mardi du mois de juin, et pour la première (1 ère) fois en 2014.

## Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire unique décide de modifier le 1 <sup>er</sup> alinéa de l'article 16 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:



«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième (2 e ) mardi du mois de novembre de chaque année à 14 heures (heures de Luxembourg)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Scozzafava, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mars 2014. REM/2014/494. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040624/122.

(140046799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

## Motor Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.659.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014041592/10.

(140048161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

## Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

Le Bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014041594/10.

(140048311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

# Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.475.

#### **EXTRAIT**

Il a été signifié à la société en date du 21 mars 2014 la démission de quatre administrateurs en la personne de Messieurs Marc Koeune, Michaël Zianveni, Sébastien Gravière et Jean-Yves Nicolas, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.à R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014041634/12.

(140048336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck